AB/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2015-1129 /PRES-TRANS/PM/MAECR/MEF/MESS portant ratification de l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE).

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition ;

VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet remaniement du Gouvernement;

VU la loi n°048-2015/CNT du 16 juillet 2015 portant autorisation de ratification l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAOE);

VU la décision n°2015-31/CC du 31 juillet 2015 sur la conformité à la Constitution l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE);

VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est ratifié l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE).

ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du montant du don de cinquante millions (50 000 000) de dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 octobre 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Filiga Michal SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON